

La famille s'agrandit ? Vous retrouvez un emploi ? Vous déménagez ? Ou encore vous changez de banque ? Pour déclarer un changement de situation, connectez-vous à Mon Compte !

Quels changements peut-on déclarer en ligne ?

Vous pouvez déclarer en ligne tout changement de situation concernant :

- > **Votre vie de couple** : mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation, décès du conjoint ;
- > **Votre vie familiale** : grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer ;
- > **La vie de votre enfant** : scolarisation, apprentissage, reprise d'études, entrée dans la vie active, placement ;
- > **Vos coordonnées** : état-civil, adresse postale, adresse mél, numéro de téléphone, coordonnées bancaires.
- > **Votre situation professionnelle** ou bien celle de votre conjoint(e) ou concubin(e) ;

Comment modifier sa situation sur Mon compte ?

① Une fois connecté(e) à l'Espace **Mon Compte**, cliquez sur « **Déclarer un changement** », dans la Rubrique **Mes démarches**.

MES DÉMARCHES



- ② Cochez les cases concernant votre ou vos changement(s) de situation (vous pouvez en faire plusieurs en même temps),
- ③ puis cliquez sur le bouton « **Modifier** ».

Après avoir lu les conditions d'utilisation, cliquez sur « **Commencer** ». Répondez précisément aux questions puis Validez. À l'issue de votre démarche, vous pourrez transmettre les pièces justificatives directement sur caf.fr

- ④ Vous pouvez retrouver vos démarches en cliquant sur « **Suivre mes démarches** ».

Encore + pratique !

Modifier sa situation sur Mon Compte en vidéo pour les Caf



et pour les Partenaires

